

## PÉRENNISATION DES OSC: 5.3



L'attention du public en Guinée s'est focalisée sur les élections en 2020. Le 22 mars, un référendum sur l'approbation d'une nouvelle constitution s'est tenu en même temps que les élections parlementaires. La nouvelle constitution proposait de réinitialiser les mandats présidentiels pour permettre au président sortant Alpha Condé de se présenter une troisième fois plutôt que de respecter la limite stipulée de deux mandats. Des dispositions interdisant les mutilations génitales féminines (MGF), le mariage des mineurs et l'occupation par un seul sexe de plus de deux tiers des postes gouvernementaux ont également été proposées dans la nouvelle constitution. Le Front national pour la défense de la constitution (FNDC), une coalition de partis d'opposition et d'OSC opposés à la nouvelle constitution, a appelé au boycott du référendum. Avec un taux de participation d'environ 58 %, la constitution a été approuvée par plus de 90 % des électeurs, ce qui a permis au président de briguer un troisième mandat. Le président a promulgué la nouvelle constitution en avril et a été réélu au premier tour de scrutin le 18 octobre.

De violentes manifestations contre la nouvelle constitution et l'élection présidentielle ont éclaté dans tout le pays lors des périodes électorales de mars et d'octobre 2020. Les forces de sécurité ont tué des dizaines de manifestants, et les dégâts matériels ont été estimés à des milliards de francs guinéens. Des membres du FNDC ont été arrêtés et placés en détention, et d'autres ont fait état d'actes d'intimidation et de violences physiques et verbales. Les plateformes de réseaux sociaux ont été bloquées pendant trente-six heures autour de la période de vote en mars.

Le premier cas de COVID-19 en Guinée a été signalé à Conakry le 12 mars 2020. Le virus s'étant rapidement propagé à l'intérieur du pays, le président a déclaré un état d'urgence sanitaire de trente jours, qui a été prolongé à plusieurs reprises jusqu'à la fin de l'année. Les mesures contre la pandémie ont compris des confinements, des couvre-feux, le port obligatoire de masques, l'interdiction de grands rassemblements et l'interdiction des déplacements entre Conakry et les préfectures du pays. Les OSC ont contribué à la réponse à la pandémie en menant des actions de sensibilisation et en distribuant du matériel d'hygiène.

Malgré la double crise de la pandémie et des tensions électorales, l'économie de la Guinée a enregistré une croissance de 5,2 % en 2020, grâce à ses fortes exportations minières, selon la Banque africaine de développement. L'inflation a augmenté à plus de 10 % en 2020. Le Programme alimentaire mondial des Nations Unies indique que plus de la moitié de la population vit en dessous du seuil de pauvreté et que plus d'un cinquième est en situation d'insécurité alimentaire. Une grande partie de cette population pratique une agriculture de subsistance.

La pérennisation globale des OSC n'a pas changé en 2020. Le contexte juridique des OSC s'est modérément détérioré, le gouvernement ayant cessé d'enregistrer les OSC, les forces de sécurité ayant fait un usage excessif de la force contre les manifestants et les dirigeants d'OSC opposées à la nouvelle constitution ayant été arrêtés et placés en détention. Toutes les autres dimensions de la pérennisation sont restées stables.

Les données les plus récentes sur le nombre d'OSC en Guinée datent de 2017, lorsque le programme de soutien à la société civile de l'Union européenne (UE) a fait état d'un total de 1010 OSC enregistrées en Guinée, dont 941 organisations non gouvernementales (ONG), 39 réseaux, 12 plateformes, 11 fédérations, 5 centrales syndicales, et 2 coordinations d'OSC. La plupart des organisations sont basées dans la capitale, Conakry.

## CONTEXTE JURIDIQUE: 5.3<sup>1</sup>



Le contexte juridique des OSC s'est modérément détérioré en 2020. Le gouvernement a cessé d'enregistrer les OSC, les forces de sécurité ont fait un usage excessif de la force contre les manifestants et les dirigeants des OSC opposés à la nouvelle constitution ont été harcelés, arrêtés et détenus.

La nouvelle constitution, comme la précédente, garantit les libertés de réunion, d'association et d'expression. La loi n° L/2005/013/AN sur les associations et la loi n° L/2005/014/AN sur les ONG sont les principales lois régissant les OSC. Toutes les OSC doivent strictement se limiter à travailler dans le domaine du développement, des droits de l'homme et du renforcement des capacités. Les associations et organisations informelles qui ne sont pas en concurrence pour obtenir des financements de

partenaires étrangers peuvent fonctionner sans l'agrément de l'État et ont des domaines d'activité restreints. Les organisations enregistrées en tant qu'ONG doivent respecter des dispositions légales strictes régissant leur création et leur fonctionnement et ont des domaines d'intervention plus larges. En fonction de la portée géographique de leurs activités, les associations et les ONG doivent s'enregistrer au niveau préfectoral auprès du Service régional d'appui et de coordination des coopératives et des ONG et au niveau régional auprès du Département des micro-réalisations. Au niveau national, les OSC s'enregistrent auprès et sont sous la tutelle du Service national de réglementation et de promotion des ONG et mouvements associatifs (SERPROMA) du ministère de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation (MATD). Avant de pouvoir fonctionner pleinement, toutes les OSC nationales, à l'exception des syndicats, doivent obtenir l'agrément par arrêté ministériel ou, au niveau infranational, par les gouverneurs et les préfets. Une fois approuvé, l'enregistrement est valable pour trois ans.

Bien que les lois soient généralement favorables à l'enregistrement des OSC, l'enregistrement et le réenregistrement étaient presque impossibles en 2020. Pendant les élections, le gouvernement a essentiellement cessé de délivrer des certificats d'agrément aux OSC qu'il considérait comme des entités soutenant les partis politiques d'opposition. L'enregistrement a également été suspendu pendant la pandémie. Bien que le SERPROMA ait précédemment délivré des certificats provisoires permettant aux OSC de niveau national de fonctionner, le MATD a interdit ces certificats en 2020. Les OSC sans certificat provisoire ont continué à fonctionner, mais ont eu un accès limité au financement des donateurs, car ceux-ci exigent une reconnaissance juridique valide.

Les structures de gouvernance interne et les domaines d'intervention des OSC sont clairement définis dans leurs documents constitutifs. Tant que les organisations se confinent à leurs domaines stipulés, le gouvernement n'interfère pas dans leur gestion interne. Les OSC qui s'écartent de leurs domaines d'intervention stipulés sont passibles de suspension. Les OSC enregistrées auprès du SERPROMA doivent soumettre des rapports d'activité et financiers tous les six mois. En raison de la pandémie et du manque de ressources du SERPROMA, peu d'OSC ont subi des répercussions pour ne pas avoir respecté cette obligation en 2020.

Le SERPROMA est chargé d'effectuer des missions d'appui, de supervision et d'évaluation auprès des OSC, mais, faute de moyens, il ne l'a pas fait en 2020. Les OSC font couramment l'objet de harcèlement et d'autres formes

<sup>1</sup> Le score du contexte juridique a été recalibré en 2018 afin de mieux refléter la situation dans le pays et de mieux l'aligner sur les autres scores de la région. Ce score ne reflétait pas une amélioration du contexte juridique, qui était resté largement le même en 2018 qu'en 2017.

d'intimidation aux niveaux central et local en cas de lacunes dans leurs plans ou procédures de mise en œuvre des projets. Le harcèlement prend souvent la forme des propos du ministre de MATD et des autorités locales à l'égard des OSC qui exercent des activités sans une autorisation préalable, ainsi que des menaces de suspension et d'arrestation du personnel des OSC.

Selon la loi, les OSC peuvent librement critiquer le gouvernement et exprimer des opinions sur des sujets d'intérêt national. Les OSC tempèrent généralement leurs critiques par des recommandations constructives et pratiquent parfois l'autocensure. Les OSC peuvent tenter des recours en justice si elles sont privées de leurs droits constitutionnels. Par exemple, les associations de la presse ont fait opposition contre le système de favoritisme et de clientélisme dans la distribution des subventions par la Haute-Autorité de la communication. Les procès de plusieurs journalistes du groupe de presse Espace FM, incriminés dans la divulgation de dossiers gouvernementaux sensibles sur l'attribution et la gestion de contrats, ont été annulés en 2020. La Cellule balais citoyen (CBC) a comparu devant le tribunal de première instance de Dixinn sous accusation de trouble à l'ordre public et de désobéissance civile après s'être opposée au troisième mandat du président.

Le gouvernement a invoqué à plusieurs reprises les restrictions liées à la pandémie pour limiter le droit de manifester et de se rassembler en 2020. Les manifestations des partis d'opposition ont été interdites, tandis que les partis proches du pouvoir ont pu organiser des rassemblements publics sans difficulté. Les forces de sécurité ont fait un usage disproportionné de la force pour disperser les manifestations des partis d'opposition et des groupes de la société civile, notamment lors des scrutins de mars et d'octobre, faisant de nombreux morts et blessés graves. Des militants et des membres de groupes de défense des droits ont fait état d'actes d'intimidation, de harcèlement, d'arrestation et d'emprisonnement. Par exemple, des membres du FNDC et du Syndicat libre des enseignants-chercheurs de Guinée (SLECG) qui se sont élevés contre la nouvelle Constitution ont été arrêtés et ont fait l'objet de sanctions administratives. Les enquêtes judiciaires sur les violences et les décès étaient toujours en cours à la fin de l'année.

Sur demande auprès du ministère des Finances et de l'Économie, les OSC enregistrées auprès du SERPROMA peuvent obtenir des exonérations de taxes sur les produits importés pour leurs activités et d'autres taxes imposées aux établissements privés. Les organisations internationales ont tendance à obtenir ces exonérations plus souvent que les OSC guinéennes. Les subventions des partenaires financiers sont exonérées d'impôt. Sur autorisation de l'administration, les entreprises et particuliers qui accordent des dons à des OSC peuvent bénéficier de déductions fiscales.

La loi autorise les OSC à mener des activités génératrices de revenus et à créer des entreprises sociales, à condition de respecter scrupuleusement les lois et réglementations pertinentes et d'utiliser les bénéfices pour financer leurs activités. Les marchés publics des instances publiques nationales et des collectivités locales sont ouverts aux OSC qui répondent aux critères énoncés. En 2019, l'Assemblée nationale a révisé la loi n° L/2005/013/AN pour permettre aux ONG répondant à certains critères de recevoir des financements publics en tant qu'entités d'intérêt public. Mais cette loi n'a jamais été promulguée.

Les OSC peuvent mener des campagnes de collecte de fonds au profit des victimes de catastrophes naturelles, des pauvres et d'autres groupes défavorisés et marginalisés. Les OSC sont libres d'accepter des fonds étrangers à condition qu'ils soutiennent leurs domaines d'intervention.

Il n'y a pas d'avocat spécialisé dans le domaine des OSC en Guinée. Mais plusieurs membres du Barreau guinéen et d'organisations telles que Mêmes droits pour tous (MDT) et Avocats sans frontière (ASF) conseillent les OSC sur des questions juridiques et judiciaires, parfois à titre gracieux. Les grandes organisations bien établies ont souvent de solides partenariats de travail avec des cabinets privés et des avocats individuels.

---

## **CAPACITÉ ORGANISATIONNELLE: 5.7**

La capacité organisationnelle des OSC est restée stable en 2020.

De nombreuses organisations adoptent une approche inclusive et participative pour identifier les bénéficiaires et les parties prenantes et définir les activités avant le démarrage des projets. Les associations communautaires informelles et les mouvements sociaux mettent généralement en œuvre des projets que les groupes d'intérêt locaux, notamment la construction d'écoles, de puits, de routes et de dispensaires. Par exemple, en 2020, à Hermakonon dans la préfecture de Kankan, l'Association des jeunes pour le développement de Pelled Bantan

(AJPDB) a mené des dialogues participatifs pour identifier les priorités et les objectifs humanitaires. Suite à ces dialogues, l'AJPDB a réhabilité une route rurale et rénové une école primaire. Un projet de santé citoyenne financé par l'USAID par l'intermédiaire de FHI 360 et exécuté par le Centre africain de formation pour le développement (CENAFOD), en coopération avec l'Initiative et action pour l'amélioration de la santé des populations (INAASPO) et le Centre du commerce international pour le développement (CECIDE), a mené une analyse participative avec les comités de santé et d'hygiène communautaires afin de déterminer le soutien nécessaire. Pendant la pandémie, les OSC se sont largement appuyées sur des intermédiaires tels que les comités locaux de protection de l'enfance pour assurer la représentation locale lors de la conception des projets ainsi que le respect des mesures de prévention de la COVID-19 dans les activités des projets.



Toutes les OSC définissent leur mission dans leurs documents constitutifs. Il leur est légalement interdit de mener des activités sortant de leurs domaines spécifiques. Mais en raison de l'évolution de la pandémie, cette mesure a été levée à titre exceptionnel et provisoire, afin que les OSC qui ne travaillaient pas dans le domaine de la santé puissent contribuer à la prévention de la COVID-19 par des actions de mobilisation sociale et de communication. Les grandes organisations, comme le Réseau Afrique jeunesse de Guinée (RAJ-GUI) et la Plateforme des citoyens unis pour le développement (PCUD), sont généralement tenues par les partenaires techniques et financiers d'avoir des plans stratégiques. La plupart des petites OSC manquent de ressources pour élaborer des plans stratégiques et sont guidées par leurs statuts et leurs règlements internes. Les OSC ont généralement des systèmes internes de suivi et d'évaluation pour mesurer leurs progrès dans la réalisation des activités. De nombreuses OSC n'ont pas été en mesure de mener les activités prévues en raison des restrictions liées à la pandémie en 2020. Les OSC disposant de ressources suffisantes, comme Accord Guinée, West Africa Network for Peace (WANEP)-Guinée et Alliance pour la promotion de la gouvernance et des initiatives locales (AGIL), ont parfois pu s'adapter en recourant à la vidéoconférence et à des activités respectant la distanciation sociale.

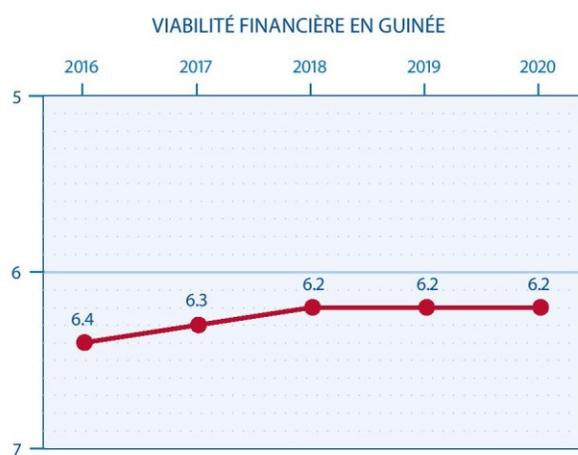
Les instances de décision internes des OSC comprennent généralement des assemblées générales, un conseil d'administration, un bureau exécutif ou une coordination nationale. Le CENAFOD, par exemple, a un conseil d'administration de sept membres qui veille à ce que les recommandations de l'assemblée générale soient mises en œuvre par la direction générale. Certaines organisations organisent des réunions du conseil d'administration conformément à leurs statuts et à leur règlement intérieur. Mais le manque de ressources ou de transparence empêche souvent les autres organisations de satisfaire à cette exigence.

Les manuels administratifs et comptables des OSC définissent les procédures obligatoires pour l'attribution des contrats, le recrutement des prestataires de services et des fournisseurs, et le paiement des factures et autres frais. La plupart des OSC se conforment à leurs manuels afin de minimiser le risque de conflit d'intérêts. Les organisations de plus grande envergure ont en outre des procédures et des politiques écrites supplémentaires pour guider leurs opérations.

Les OSC qui mobilisent des financements à court et à long terme, telles qu'AGIL, Here Guinea, et le Centre communautaire de documentation et d'études (CECODE), sont généralement en mesure de maintenir un personnel permanent. En 2020, les réductions de financement ont entraîné des licenciements ou une diminution des rémunérations du personnel de certaines OSC. Presque toutes les organisations s'appuient sur des bénévoles pour la réalisation de leurs activités. Par exemple, en 2020, le RAJ-GUI a bénéficié des services de 270 bénévoles dans le cadre d'un projet visant à encourager la participation des jeunes à la gouvernance de la santé dans les régions de Boké, Kindia et de Conakry. Le WANEP-Guinée a déployé 600 bénévoles à Conakry et en Haute-Guinée dans le cadre du projet Cohésion culturelle pour la paix et la prospérité, financé par l'UE. En partenariat avec le Fonds pour la consolidation de la paix du Programme des Nations unies pour le développement (PNUD), le CENAFOD a mis 450 bénévoles à contribution à Conakry et à N'Zérékoré pour la prévention et de gestion des conflits pendant les élections.

Les ressources propres des OSC ne leur permettent pas de renouveler et de moderniser les équipements essentiels de bureau. Seules les organisations qui ont des partenaires techniques et financiers attirés, comme Leadership jeune pour la paix et le développement (LEJEPAD) et la Coalition des jeunes leaders pour la paix et le développement (CoJeLPaiD) bénéficient de financements à cette fin. L'accès à l'internet est variable, mais se généralise. Certaines organisations ont des sites web et exploitent des plateformes comme Facebook, WhatsApp et LinkedIn, pour obtenir des informations et renforcer leur visibilité. Durant la pandémie, les OSC ont eu de plus en plus recours à des formats numériques tels que les vidéoconférences, les webinaires et les réunions virtuelles. Il existe une loi sur la cybersécurité, mais la plupart des OSC ne la connaissent pas bien et ne prennent pas toujours les précautions recommandées.

## VIABILITÉ FINANCIÈRE: 6.2



La viabilité financière des OSC n'a pas changé en 2020.

Les OSC guinéennes dépendent en grande partie des fonds étrangers. En 2020, les principaux partenaires étrangers étaient USAID, Open Society Initiative for Western Africa, le PNUD, la Banque mondiale et l'UE. Les OSC qui reçoivent des fonds étrangers ont tendance à être de grandes organisations bien établies, disposant d'une expertise connue et de capacités adéquates et de bureaux et d'équipement. Ces OSC s'associent généralement à des organisations internationales en tant que partenaires locaux d'exécution. Parmi les OSC bénéficiant d'un tel partenariat en 2020 figurent la Coalition citoyenne pour les élections et la gouvernance (CoCEG), dont le travail sur l'analyse des politiques et la gouvernance a été financé par le National Democratic

Institute ; l'AGIL, qui a reçu des fonds du Fonds mondial de lutte contre le VIH, la tuberculose et le paludisme pour aider les personnes atteintes du VIH/sida ; et le CENAFOD, qui était membre d'un consortium avec le Research Triangle Institute pour lutter contre le paludisme avec un financement de l'USAID. En 2020, les fonds se sont raréfiés et se sont principalement concentrés sur la lutte contre COVID-19 et Ebola.

Les OSC participent librement aux appels d'offres pour les projets d'envergure proposés par les administrations nationales et locales. En 2020, l'Agence nationale pour le financement des collectivités a lancé un appel d'offres pour un projet d'assainissement des écoles dans le cadre du mécanisme d'engagement des citoyens financé par les recettes minières, la Banque mondiale et l'Agence française de développement. Plusieurs OSC ont établi des partenariats avec des communautés locales pour obtenir un financement de l'Agence nationale du financement des collectivités dans le cadre du projet d'appui à la gouvernance locale de la Banque mondiale. L'Association des blogueurs de Guinée (ABLOGUI) a ainsi remporté un contrat auprès de la commune urbaine de Kaloum pour la mise en œuvre de son plan de communication.

Certaines OSC génèrent des revenus pour financer leurs activités par la vente de produits et de services. Par exemple, la Coalition des femmes leaders de Guinée (COFEL) vend des tissus traditionnels guinéens, et la Coopérative de production de miel et de karité (COPRAKAM) produit et vend des produits dérivés du beurre de karité et du miel. TINKISO Antena, la Fraternité médicale de Guinée (FMG), la Maison du paysan de N'Zérékoré et l'Association guinéenne de bien-être familial (AGBEF) commercialisent également des produits pour générer des revenus permettant de soutenir leur fonctionnement.

Plusieurs organisations ont mené des activités de collecte de fonds pour soutenir les victimes de la COVID-19 en 2020. L'Association des Guinéens de la France et amis (AGFA) a levé des fonds pour soutenir la scolarisation des enfants défavorisés ; le RAJ-GUI pour les familles victimes de déguerpissement ; et la Fondation pour la promotion de la santé maternelle et infantile (PROSMI) pour soutenir les femmes souffrant de fistules obstétricales. Certaines OSC ont réussi à lever des ressources grâce aux technologies numériques. Par exemple, en 2020, WANEP-Guinée, par le biais de WhatsApp, a collecté des fonds pour la distribution de kits et de nourriture dans les communautés pour faire face à la pandémie.

Les grandes organisations telles que le CENAFOD, l'AGIL et l'ACORD emploient généralement des professionnels de la gestion financière. Pour améliorer leur accès au financement, les petites OSC confient souvent à des organisations plus compétentes la gestion des fonds qu'elles reçoivent des bailleurs. Par exemple, le CENAFOD gère les fonds de l'USAID pour le CoCEG. Les quitus fiscaux et les rapports financiers certifiés par des cabinets agréés, sont des éléments préalables pour accéder aux financements des partenaires techniques et financiers. Les OSC sont tenues de rendre compte à leurs bailleurs de fonds de l'utilisation des fonds et de soumettre leurs états financiers au SERPROMA. Toutes les OSC travaillant au niveau national sont soumises à des audits externes réguliers.

## PLAIDOYER: 4.9

Le plaidoyer des OSC est demeuré largement inchangé en 2020.

Les OSC prennent régulièrement part aux processus décisionnels du gouvernement. Au niveau national, en 2020, le Comité interpartis sur le processus électoral, sous l'égide de la Commission électorale nationale indépendante, a réuni des OSC, des partis politiques, des institutions nationales et internationales et des partenaires techniques et financiers pour des consultations sur la nouvelle constitution et a proposé des dialogues entre les opposants pour maintenir la quiétude sociale. Des OSC telles que le Conseil national des organisations de la société civile de Guinée (CNOSCG), la Coalition nationale des organisations de la société civile de Guinée (CONASOG), et la Coalition des femmes/filles de Guinée pour le dialogue, la consolidation de la paix et le développement (COFFIG-DCPD) ont participé à ces consultations. Les recommandations du groupe n'ont pas été prises en compte.



Au niveau local, le Code révisé des collectivités locales reconnaît le rôle des OSC et garantit des communications régulières entre les autorités locales et les OSC. Les OSC participent en tant qu'organes consultatifs aux sessions ordinaires des conseils communaux, et leurs avis sont généralement pris en compte. Les comités techniques d'orientation, dont la mission est de veiller sur la prise en compte des dimensions sociales, sont composés d'acteurs de l'État et de la société civile, comme le CENAFOD en Basse-Guinée, Here Guinea en Haute-Guinée, CECODE en Moyenne-Guinée, et AGIL en Guinée forestière.

Les OSC demandent des comptes au gouvernement par le biais de plusieurs plateformes. Publiez ce que vous payez (PCQVP) vise à prévenir la corruption dans les industries extractives, et, en 2020, a largement contribué à l'élaboration d'un rapport pour l'Initiative de transparence dans les industries extractives. Dans le cadre du projet Lahidi, ABLOGUI évalue régulièrement et rend publique la mesure dans laquelle les élus tiennent leurs promesses de campagne. La CBC vise à obtenir que les responsables gouvernementaux, y compris les dirigeants d'institutions financières, déclarent leurs avoirs. En 2020, les plateformes d'OSC telles que le CNOSCG, la CoJeLPaiD et le CONASOG ont mené des plaidoyers pour que les ressources consacrées à la pandémie soient gérées de manière transparente et que les OSC soient associées à la lutte contre la COVID-19.

Que ce soit individuellement ou par le biais de coalitions, les OSC mènent couramment des campagnes de sensibilisation et d'éducation civique. En 2020, le CoCEG a diffusé des informations sur les élections pacifiques dans le cadre de son projet de renforcement du contrôle citoyen des élections et des processus politiques. Le Collectif des ONG pour la défense des droits des communautés (COD-DC) a mobilisé le public autour du référentiel d'outils de base de gestion minière élaborés par le ministère des Mines. Le RAJ-GUI a fait campagne pour réformer la politique de lutte contre la drogue, et Search for Common Ground a dispensé une formation aux responsables communautaires sur la prévention de l'extrémisme violent.

Les groupes de plaidoyer se forment souvent pour contester des politiques impopulaires, défendre les intérêts des citoyens et promouvoir la démocratie et la légitimité. En 2020, des associations de journalistes, dont l'Association guinéenne d'éditeurs de presse indépendante (AGEPI) et l'Union des radios et télévisions libres de Guinée

(URTELGUI), ont voulu s'assurer que la loi n° L/2010/02/CNT, qui dépénalise les délits de presse, soit respectée afin de protéger les journalistes des abus qu'ils subissent lorsqu'ils rendent compte du détournement de fonds présumé par un haut fonctionnaire du gouvernement, de la situation des prisonniers dans les centres de détention et de l'usage de la force par les forces de l'ordre au cours de manifestations pacifiques. Grâce au travail de ces groupes, les journalistes ont pu porter des informations à l'attention nationale et internationale en dépit de multiples menaces.

En 2020, plusieurs OSC ont mené des actions de lobbying, notamment dans le secteur minier : la CECIDE, Action mines Guinée (AMI), l'ACORD et le Club des amis pour la paix et de l'éducation (CAPE) ont fait pression sur le parlement pour qu'il révisé le document traitant de l'impact de l'exploitation minière dans tout le pays afin d'affirmer le droit des victimes à une indemnisation et l'obligation de restaurer les plantes et la végétation. Plusieurs OSC de femmes, dont la COFEL et la Coalition nationale de Guinée pour les droits et la citoyenneté des femmes (CONAG-DCF), ont collaboré avec le ministère des Affaires sociales pour l'élaboration des textes d'application du Code de l'enfant et sa vulgarisation. Dans ces deux cas, les OSC ont pris part au processus d'élaboration des politiques et leurs recommandations ont été intégrées dans les résultats finaux.

Les OSC guinéennes ne sont pas unies pour défendre leurs intérêts, comme on a pu le constater lors des débats sur le référendum constitutionnel et les élections de 2020. L'opposition du FNDC à la nouvelle constitution n'était pas partagée par d'autres organisations. En l'absence d'un front uni à présenter au gouvernement, la plateforme a joué un rôle limité dans l'orientation du débat sur ces questions. La Journée des OSC, événement consacré aux réflexions sur les interventions et l'orientation stratégique des OSC, était prévue pour le 25 octobre 2020, mais a été annulée en partie à cause des positions divergentes des OSC sur ces sujets.

## PRESTATION DE SERVICES: 5.0



La prestation de services par les OSC guinéennes n'a pas changé en 2020.

Les services des OSC vont de la construction de routes et d'écoles à l'assistance aux populations victimes d'inondations et d'incendies, en passant par la sensibilisation à l'importance de l'éducation des enfants et de la prévention des conflits. Les OSC travaillent généralement dans les domaines d'intervention spécifiés dans leurs textes constitutifs. Par exemple, Aide Guinée, l'Association guinéenne des femmes pour l'équité et la gouvernance (INAASPO), et la Plateforme des organisations de la société civile pour le soutien à la vaccination (POSAV) œuvrent dans le domaine de la santé. La Confédération nationale des organisations paysannes de Guinée (CNOPEG) et l'Association des

jeunes universitaires pour la protection de l'environnement (AJUPE) se concentrent sur le régime foncier. Plan Guinée, Aide et action, l'Association des ressortissants et sympathisants de Fria (ARSYF) et Tostan International visent l'éducation des filles.

En 2020, le WANEP-Guinée, le RAJ-GUI, le CNOSCG, le CoCEG et le CoJELPAID ont formé des citoyens à la fonction d'observateur électoral. L'Association guinéenne pour l'implication des femmes dans le processus électoral et la gouvernance (AGUIFPEG) et Tostan ont défendu les droits des filles contre les MGF, l'exclusion de l'école et les violences basées sur le genre. Le RAJ-GUI, la CoJeLPaiD, WANEP-Guinée, Optima Formation, le CNOSCG, et LEJEPAD ont apporté un soutien aux communautés vulnérables dans le cadre de la pandémie. Les partenaires techniques et financiers ont exigé des OSC qu'elles respectent les mesures de prévention de la COVID-19 et leur ont proposé de modifier leur budget pour acheter des kits de protection et mener des activités de sensibilisation et d'éducation liées à la pandémie.

Les OSC utilisent plusieurs méthodes pour identifier les besoins des communautés, notamment des diagnostics participatifs communautaires et des données obtenues à partir de documents de référence tels que les plans de développement et d'investissement locaux. Les mécanismes de retour d'information comprennent le suivi et

l'évaluation participatifs et les enquêtes. En 2020, les OSC ont coopéré avec le gouvernement pour fournir des services essentiels aux populations locales. Leurs services ont compris des campagnes de sensibilisation à la pandémie, la prévention et la gestion des conflits pendant les élections, et la lutte contre la violence contre les femmes et les filles.

Les OSC ne pratiquent aucune discrimination à l'encontre de quelque groupe que ce soit et s'opposent en fait à de telles pratiques.

Les OSC échangent fréquemment des informations avec d'autres OSC, des universités, des entreprises et d'autres institutions publiques. Par exemple, en 2020, le CENAFOD et l'Université Mahatma Gandhi ont collaboré pour améliorer la sécurité alimentaire par l'habilitation économique des femmes dans les régions de Labé, Kankan et N'Zérékoré. Les OSC bénéficient généralement de ce type de coopération en recevant des primes de gestion et la rémunération du personnel affecté au projet.

Le gouvernement reconnaît les contributions des OSC en établissant des partenariats avec elles, tant au niveau national que local. En 2020, des OSC comme Guinée écologie et l'Association des jeunes universitaires pour la protection de l'environnement (AJUPE) ont mené des activités de sensibilisation au reboisement et à la protection des forêts en partenariat avec le ministère de l'Environnement, des Eaux et des Forêts. L'AJUPE a également organisé des conférences de presse et des réunions communautaires avec le ministère de la Citoyenneté et de l'Unité nationale pour promouvoir la Semaine nationale de la citoyenneté pour la paix.

---

## INFRASTRUCTURE SECTORIELLE: 5.5

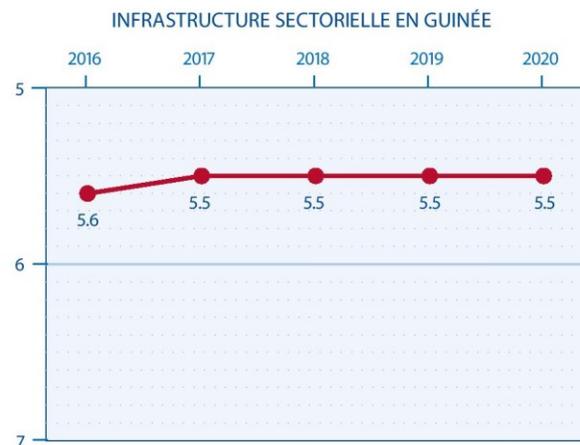
L'infrastructure sectorielle des OSC guinéennes n'a pas changé en 2020.

Les OSC à Conakry et dans les capitales régionales ont eu accès à l'information, à l'internet et à d'autres services dans des bibliothèques régionales, la Maison de la presse et les espaces culturels pour les jeunes en zone urbaine. Les OSC de l'intérieur de la Guinée n'ont pas facilement accès à ces services. En raison des mesures de distanciation sociale, presque toutes les OSC se sont abstenues d'utiliser ces ressources en 2020.

Des fondations locales, surtout celles axées sur les besoins humanitaires, octroient des subventions aux OSC à partir de fonds collectés localement ou des plus-values obtenues grâce à la mise en œuvre des projets d'envergure. Par exemple, les fondations Kerfala Person Camara, Elhadj DIABY et PROSMI financent des projets fournissant des soins de santé primaires aux femmes et aux populations vulnérables et une assistance aux victimes de catastrophes. Les sociétés d'exploitation minière offrent de plus en plus de soutien aux victimes dans les collectivités locales.

Les OSC ne sont pas représentées par une seule organisation qui parle efficacement en leur nom, mais il existe des coalitions, des réseaux et des consortiums qui soutiennent les OSC travaillant dans des domaines particuliers. Par exemple, dans le domaine de la prévention et de la gestion des conflits, WANEP-Guinée coordonne les OSC de Basse-Guinée et l'ACORD regroupe les organisations de la Guinée forestière. En 2020, de nombreuses coalitions se sont focalisées sur la surveillance des élections, la lutte contre la COVID-19 et la prévention de la violence. Mais en raison de la rareté des ressources, les réseaux et coalitions sont en concurrence avec leurs propres membres pour des financements.

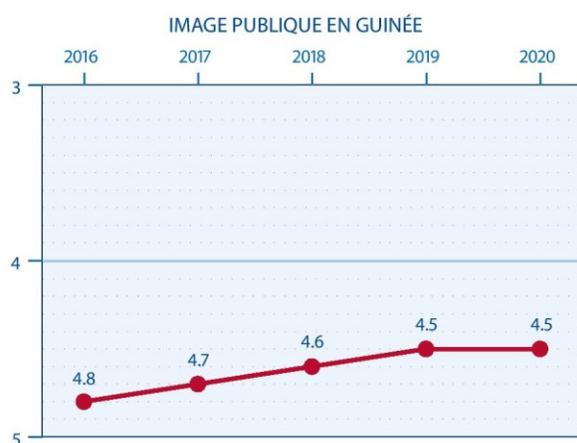
Les OSC ont accès à des formations spécialisées dans des domaines comme le plaidoyer, la communication interpersonnelle et la mobilisation sociale. Des formateurs locaux expérimentés et compétents dispensent des formations sur la gestion des OSC. Des documents simplifiés tels que des guides de comptabilité et de conduite de réunions sont traduits dans les langues nationales et distribués par des OSC telles que Tostan International, le Centre guinéen de formation et d'éducation pour le développement (CEGUIFED) et le Réseau guinéen de l'alphabétisation (REGA). En 2020, en raison de la pandémie et des tensions politiques, les partenaires techniques



et financiers ont offert moins de renforcement des capacités au personnel et aux bénévoles des OSC. De par la loi, les OSC sont censées bénéficier d'un soutien technique de la part de l'État, qui doit se fonder sur les évaluations menées par le SERPROMA. Le SERPROMA n'a cependant pas été en mesure de proposer un renforcement des capacités en 2020 en raison du manque de ressources financières et des restrictions liées à la COVID-19.

Plusieurs OSC ont développé des partenariats fructueux avec le secteur privé, le gouvernement et les médias. Par exemple, Aide-Guinée, l'Université Gamal Abdel Nasser de Conakry et la société Menerga Sarl coopèrent sur le projet de l'Institut coopératif de recherche sur l'atmosphère financé par la Banque mondiale, qui vise à renforcer les compétences professionnelles des jeunes. Le CENAFOD travaille avec l'Université Mahatma Gandhi sur l'autonomisation économique des femmes dans le cadre d'un projet de sécurité alimentaire. La pandémie a freiné les relations de collaboration des OSC avec les médias en raison de la forte diminution des réunions et des discussions. L'AGEPI et le CNOSCG ont toutefois réussi à s'associer en 2020 pour plaider en faveur du soutien aux médias.

## IMAGE PUBLIQUE: 4.5



La viabilité financière des OSC n'a pas changé en 2020.

Les OSC ont accès sans entraves à tous les services des médias publics et privés. Les médias comprennent le rôle des OSC dans la préservation de la paix et de l'unité nationale. En 2020, en raison de la pandémie, les médias ont généralement couvert les activités des OSC par des interviews téléphoniques, des reportages publiés et des communiqués. Les services des médias sont généralement payants.

Le public apprécie en général les services des OSC et leur contribution à la veille citoyenne des actions du gouvernement et à la reddition de comptes des pouvoirs publics. Les OSC veillent à communiquer des informations sur leurs activités aux communautés locales afin que les bénéficiaires puissent participer à leurs

efforts.

Les pouvoirs publics reconnaissent l'importance des activités des OSC en raison de leur proximité des citoyens, notamment au niveau communautaire, où leurs activités dans des domaines tels que l'engagement citoyen, l'assainissement et le maraîchage ont un impact. En 2020, cependant, le gouvernement a vu d'un mauvais œil certaines plateformes comme le PCUD en raison de leur opposition au troisième mandat du président.

Le secteur privé reconnaît également les liens utiles des OSC au niveau communautaire et collabore avec elles dans le cadre de la sensibilisation et du renforcement des capacités dans les communautés locales. Les sociétés minières, en particulier, obtiennent le soutien et la protection des communautés en sous-traitant avec des ONG pour la réalisation de projets dans des domaines tels que la génération de revenus, l'alphabétisation et les produits agricoles.

Les OSC de tous types reconnaissent l'importance de travailler avec les médias et ont souvent des plans média. Les OSC constatent également que la couverture médiatique accroît leur visibilité auprès des partenaires techniques et financiers et justifie les subventions des bailleurs. Pendant la pandémie, les OSC ont profité des tarifs préférentiels des stations de radio pour la diffusion de messages d'utilité publique. En plus du recours aux stations de radio et de télévision locales, les OSC ont publié des annonces et des articles dans la presse et ont de plus en plus utilisé les réseaux sociaux et les plateformes de communication comme WhatsApp, Twitter, Imo, Zoom, Skype et Facebook pour communiquer et diffuser des informations.

Les OSC disposent du code d'éthique du SERPROMA pour réglementer leurs opérations et définir la nature des collaborations. Plusieurs grandes OSC ont leur propre code d'éthique, car les partenaires étrangers y attachent de l'importance. Guère d'OSC publient leurs rapports d'activités annuels, mais certaines organisations publient des informations au sujet de leurs activités sur leurs sites web ou par e-mails.

**Clause de non-responsabilité:** les opinions exprimées dans ce document sont celles des intervenants et des autres chercheurs du projet et ne reflètent pas nécessairement les points de vue de l'USAID ou de FHI 360.